

Le 12 mai 2026

**Par SDÉ
Confidentiel**

M^e Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

M^e Pierre Chabot, D. Fisc.
Avocat principal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6
chabot.pierre.2@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation du registre des entités visées – Mise à jour annuelle statutaire 2025 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Dossier Régie : R-4324-2025
Notre référence : LTG 08321 PC

Chère consœur,

La présente a pour but de donner suite à la décision D-2026-46 rendue par la Régie de l'énergie le 5 mai 2026 relativement au dossier ci-dessus.

Le Coordonnateur dépose le Registre dans ses versions française et anglaise en suivi de la décision D-2026-046, comme pièces HQCF-2, documents 1 et 2 ainsi qu'en suivi des modifications, comme pièces **HQCF-2, documents 1.1 et 2.2**. Il attire notamment votre attention à l'égard de la liste des entités visées qui ont complété la première autodéclaration annuelle en juin 2025, cette dernière étant déposée sous pli confidentiel comme pièce **HQCF-3, document 1**, tel que le prévoit une des conclusions de la décision de la Régie.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

(s) Pierre Chabot

PIERRE CHABOT

/jl

p.j.